

**Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), Bureau de la Formation pour l'Emploi  
Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT), Service Politique de la Ville**

## **Règlement de l'appel à projets 2025**

### **« Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle »**



Publication sur paris.fr : 6 décembre 2024

Réunion d'information : Mercredi 11 décembre 2025 à 15h30 à Paris 10<sup>e</sup> (inscription préalable sur : [Réunion d'information AAP PLVP 2025](#)).

Date limite d'envoi d'un pré-projet par courriel (facultatif mais conseillé, en utilisant le dossier de candidature de préférence) : 10 janvier 2025

**Date limite de dépôt des candidatures sur Paris Asso : 4 février 2025 à 23h59**

**Dossier de candidature en version word à demander par mail**

**Contact : [PLVP@paris.fr](mailto:PLVP@paris.fr)**

## Table des matières

Contexte de l'appel à projets.....	3
1. Types de projets éligibles.....	4
2. Les publics visés.....	4
3. Calendrier des projets.....	5
4. Projets inéligibles.....	5
5. Structures éligibles.....	5
6. Soutien de la collectivité parisienne.....	5
7. Calendrier de l'appel à projets.....	6
8. Modalités de réponse à l'appel à projets.....	6
9. Sélection des projets.....	7
10. Conventionnement et modalités de versement de la subvention.....	7
11. Suivi, évaluation et référencement des actions.....	8
Annexe : Guide de dépôt d'une demande de subvention PLVP.....	9

## Contexte de l'appel à projets

L'insuffisante maîtrise de la langue française et des savoirs de base constitue l'un des freins d'accès à l'emploi, à la formation et à l'évolution professionnelle les plus couramment identifiés, notamment chez les chercheurs d'emploi d'origine étrangère. Or, des difficultés en français combinées à d'autres problématiques (reconnaissance des expériences et diplômes étrangers, accès complexe à la formation et aux études, méconnaissance du service public de l'emploi et des codes du monde du travail en France, instabilité administrative et sociale, précarité, ...) entravent durablement les parcours d'insertion et peuvent générer des effets de déclassement professionnel.

Ainsi, la Collectivité parisienne soutient l'apprentissage de la langue française des publics exilés au travers de plusieurs stratégies :

- Le plan de « **Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugié.es** » (2015), qui comporte des mesures pour densifier l'offre d'apprentissage du français et développer des dispositifs d'insertion professionnelle.
- Le **Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi** (PPIE 2021-2025), qui s'est notamment fixé comme objectif d'augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'une formation linguistique.
- La **Stratégie Parisienne d'Inclusion Numérique** (SPIN 2022-2026), qui s'adresse à tou.te.s les Parisien.ne.s rencontrant des difficultés avec l'environnement numérique pour prévenir tout risque d'exclusion sociale, particulièrement dans l'accès aux droits et l'insertion professionnelle, dont les publics ne maîtrisant pas le français.
- Le **Pacte parisien pour les quartiers populaires (QPOP) et le Contrat de ville 2024-2030**, dans lequel la linguistique fait l'objet d'un engagement à part entière (engagement 20 « favoriser l'acquisition et la maîtrise de la langue française ») au sein de la thématique n°5 : La solidarité et l'égalité dans mon quartier.

Depuis 2007, la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) et la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) de la Ville de Paris soutiennent la mise en œuvre de formations linguistiques à visée professionnelle, en complément de l'offre de formation de droit commun. Depuis 2012, elles portent ensemble l'appel à projets annuel « Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle » (PLVP).

Avec un budget de 780 000€, l'appel à projets PLVP 2024 a permis de soutenir 41 actions menées par 34 structures, représentant près de 1300 places en formation en 2024-2025. Celles-ci sont également souvent cofinancées par l'État et pour certaines, par des crédits du Fonds Social Européen (FSE+), via un appel à projets piloté par la Direction des Finances et des Achats (DFA) de la Ville de Paris, celle-ci étant organisme intermédiaire de gestion de crédits FSE+.

## 1. Types de projets éligibles

L'objet de l'appel à projets PLVP est de permettre la mise en place de formations alliant trois objectifs :

- **l'amélioration de la maîtrise de la langue française et des savoirs de base**
- **la découverte et la compréhension du monde du travail**
- **et un travail sur le projet professionnel**

Les candidats peuvent proposer une formation de français à visée professionnelle pré-qualifiante, qualifiante ou certifiante:

- **Soit « généraliste »**
- **Soit liée à un secteur professionnel spécifique** (par exemple : le secteur du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration, etc), c'est-à-dire visant une meilleure maîtrise de la langue française contextualisée à ce secteur et une meilleure connaissance de ce secteur.

Dans les deux cas, les projets articuleront ces trois objectifs et il sera attendu des candidats qu'ils présentent dans le dossier de candidature PLVP les actions qu'ils envisagent de monter pour favoriser les débouchés en emploi ou en suite de parcours de formation pour les apprenants.

En effet, ces actions constituent un segment intermédiaire entre les ateliers sociolinguistiques (ASL) ou une autre première étape d'apprentissage de la langue et les dispositifs de formation qualifiants ou certifiants de droit commun, notamment ceux mis en place par la Ville de Paris, l'État, la Région Île-de-France, les OPCO. **Elles visent donc à favoriser concrètement l'accès ou le retour des participants à un emploi durable, ou leur évolution professionnelle, ou leur accès à des suites de parcours dans des dispositifs de formation et d'insertion de droit commun.**

Les formations proposées doivent ainsi s'inscrire dans une logique de parcours et permettre :

- ✓ Une montée en compétence dans la maîtrise de la langue française et des savoirs de base, notamment une initiation aux outils et usages numériques
- ✓ Une meilleure compréhension du monde professionnel en France, des savoir-être attendus, des métiers, du marché de l'emploi, l'acquisition de notions de droit du travail (d'une manière générale pour les PLVP généralistes ou contextualisée à un secteur spécifique s'il s'agit d'un projet « PLVP secteur spécifique »)
- ✓ La connaissance et le contact avec les acteurs du service public et associatifs de l'emploi
- ✓ L'acquisition de techniques et outils pour la recherche d'emploi
- ✓ Un travail sur le projet professionnel et un accompagnement individuel vers une suite de parcours en emploi durable ou dans des dispositifs de formation et d'insertion de droit commun, notamment ceux mis en place par la Ville de Paris, la Région Île-de-France, l'État, les OPCO
- ✓ L'autonomie des apprenant.es et leur mieux-être global

## 2. Les publics visés

Les actions subventionnées s'adressent à des Parisien.ne.s<sup>1</sup> en recherche d'emploi, en contrat d'insertion et/ou en contrat de travail précaire, dont la faible maîtrise du français et des compétences ou savoirs de base constitue un frein à l'insertion ou à l'évolution professionnelle.

Elles visent en priorité les habitants des quartiers populaires parisiens, les femmes et les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Les actions doivent s'adresser à 12 bénéficiaires parisiens minimum par an.

---

<sup>1</sup> Personnes de 16 ans minimum qui habitent ou sont hébergées à Paris, ou personnes ayant un lien avec Paris : logement, hébergement, accompagnement socioprofessionnel, emploi....

### 3. Calendrier des projets

Les actions peuvent se dérouler sur une période de 12 mois en 2025 et/ou en 2026 (par exemple : du 06/10/2025 au 03/07/2026). Le Conseil de Paris visé étant celui de Juillet 2025, **il est conseillé de ne pas prévoir un démarrage des actions avant l'été 2025.**

### 4. Projets inéligibles

#### **Ne sont pas éligibles, les projets :**

- Pour lesquels la demande de subvention à la Ville de Paris au titre du présent appel à projets est supérieure à 70% du coût total du projet (hors contributions volontaires en nature pour les demandes de subvention en fonctionnement)
- Se limitant au financement du fonctionnement courant de la structure
- Destinés aux salariés du secteur privé
- Destinés aux salariés du champs de l'IAE si un financement de l'OPCO n'a pas été sollicité en premier lieu
- Déjà présents dans l'offre conventionnée du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Sans lien avec Paris
- Ne respectant pas les critères liés au public cible ou aux types d'actions pouvant être soutenus
- Qui viseraient moins de 12 parisien.ne.s
- Faisant l'objet d'un cofinancement dans le cadre de l'appel à projets REFUG (DDCT) ou d'un autre appel à projets de formations porté par le Bureau de la Formation pour l'Emploi de la DAE
- Destinés à accueillir un public exclusivement issu d'un pays spécifique, ou maîtrisant une langue maternelle spécifique, ou réservés au public ou salariés d'une structure en particulier : les formations doivent être ouvertes à toute parisien.ne correspondant au public ciblé par l'AAP (et aux prérequis de niveaux fixés par la structure de formation)

### 5. Structures éligibles

#### **Peuvent candidater :**

- Les associations régies par la loi de 1901, fondations, établissements publics
- Les structures à statut commercial uniquement s'il s'agit d'une entreprise commerciale de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS) (agrément acquis lors du dépôt de la candidature), ou d'une société coopérative (SCOP ou SCIC)

#### **Cas des candidatures partenariales, sous forme de consortium :**

Une action peut également être proposée par un groupement de structures telles que décrites ci-dessus. Dans ce cas, l'une des structures est désignée comme chef de file et effectue les démarches de demande de subvention pour le groupement. Un projet de **convention de partenariat** entre les membres du consortium doit alors être déposé avec le projet, en précisant notamment les rôles de chacun dans le projet, les engagements et contreparties, les modalités de suivi de l'action, la répartition du financement et les conditions de reversement de la subvention. Cet accord devra à minima couvrir la durée de réalisation du projet. Si le projet est retenu par le jury, cette convention devra être signée par les membres du consortium et déposée sur Paris Asso fin avril 2025 au plus tard.

### 6. Soutien de la collectivité parisienne

Le soutien de la collectivité peut prendre la forme d'une subvention **en fonctionnement et/ou en investissement.**

- 1) **En fonctionnement, dans la limite de 70% du coût total du projet hors contributions volontaires en nature :** rémunération des intervenant.es de formation ; charges et frais divers de gestion nécessaires pour assurer les formations présentées au présent appel à projets et dont la liste détaillée (nature et finalité) sera présentée dans le dossier de candidature.

- 2) En investissement, dans la limite de 70% du coût total des dépenses d'investissement éligibles** : financement de biens durables tels que l'équipement de locaux, de matériels dédiés spécifiquement à l'offre de formation pour en accroître la capacité. Les investissements réalisés le dernier trimestre encadré par la convention seront exclus. **Les demandes en investissement devront obligatoirement être accompagnées d'un ou plusieurs devis lors du dépôt du projet sur Paris Asso.**

**En fonctionnement comme en investissement, les projets devront obligatoirement faire l'objet d'un ou plusieurs cofinancements et l'état d'avancement de ces demandes de cofinancements sera à préciser dans le dossier de candidature.**

La présentation du budget prévisionnel du projet devra permettre d'identifier l'affectation des montants demandés en fonctionnement et en investissement, de manière distincte (budget de fonctionnement d'une part, budget d'investissement d'autre part).

L'appellation « PLVP » est automatiquement attribuée aux actions faisant l'objet d'une subvention en fonctionnement et/ou en investissement dans le cadre de cet appel à projets. La Ville peut également la proposer sans soutien financier. Elle permet notamment aux projets lauréats de bénéficier d'une visibilité sur Paris.fr, auprès des partenaires de la Ville et dans le catalogue de formations PLVP, et aux structures qui les portent d'être associées aux événements majeurs du programme, et d'être mises en lien avec les autres structures lauréates (dans une logique de parcours de formation). Cette appellation est matérialisée par la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et la structure lauréate, et peut être utilisée pendant la durée de cette convention.

## **7. Calendrier de l'appel à projets**

Lancement de l'appel à projets : **6 décembre 2024** sur paris.fr

Réunion d'information : **11 décembre 2025 à 15h30** dans le 10<sup>e</sup> arrondissement (lien d'inscription sur la page de garde du document)

Pré projet facultatif (mais conseillé, en utilisant le dossier de candidature de préférence) par courriel à [PLVP@paris.fr](mailto:PLVP@paris.fr) : **jusqu'au 10 janvier 2025**, pour obtenir un retour sur d'éventuelles informations à compléter.

**Date limite de dépôt des candidatures complètes sur Paris Asso : 4 février 2025 à 23h59**

Comité de sélection : **Avril 2025**

Conseil de Paris visé : **Juillet 2025**

## **8. Modalités de réponse à l'appel à projets**

Les candidatures finales doivent être transmises par voie dématérialisée, sur le [site Internet de la Ville de Paris](#) (page « Paris Asso »), **jusqu'au 4 février 2025 à 23h59**. Les dossiers déposés au-delà de cette date ne seront pas examinés.

Une candidature est composée :

- **d'un formulaire de demande de subvention à remplir en ligne sur Paris Asso,**
- **de documents liés à la demande de subvention qui doivent être déposés en pièce jointe de cette demande de subvention, dont le dossier de candidature PLVP 2025** (la version word de ce dossier est à demander par mail à [PLVP@paris.fr](mailto:PLVP@paris.fr)), **un bilan intermédiaire sur papier libre pour les actions soutenues dans le cadre de PLVP en 2024, des devis en cas de demande de subvention d'investissement.** Leur liste complète est détaillée dans le **Guide de dépôt, en annexe du présent règlement.**

Les éléments essentiels de l'action devront clairement apparaître dans le dossier de candidature : besoins identifiés, finalité de l'action, volumes horaires et contenus des modules de formation, mise en œuvre pédagogique, calendrier, profils et nombre de bénéficiaires visés, suites de parcours envisageables à l'issue de la formation, partenariats, budgets, etc.

Les candidats ayant des questions peuvent contacter la Ville de Paris par mail : [PLVP@paris.fr](mailto:PLVP@paris.fr) . Une foire aux questions sera publiée sur le site internet de la Ville à l'adresse [Appel à projets « Parcours linguistiques à visée - Ville de Paris](#).

## 9. Sélection des projets

Un jury de sélection se tiendra, afin de proposer des projets au vote du Conseil de Paris, en vue de l'attribution des subventions et « appellations PLVP ». Il sera présidé par des élu.e.s de la Ville de Paris et composé de représentant.e.s de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT), de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), ainsi que de personnalités qualifiées.

La qualité des projets proposés sera évaluée au regard des critères non hiérarchisés suivants :

- 1) **Cohérence et pertinence globale du projet**
- 2) **Ressources humaines, expertise et ingénierie pédagogique** (dont programme pédagogique détaillé et adapté)
- 3) **Ingénierie de parcours** (dont modalités de sourcing du public et modalités d'accompagnement individuel pour un travail sur le projet professionnel et la définition d'une suite de parcours vers une formation qualifiante ou certifiante, vers un emploi durable ou la création d'une activité)
- 4) **Partenariats et ancrage local**
- 5) **Cohérence et faisabilité économique du projet** : les co-financements du projet ainsi que leur état d'avancement devront apparaître clairement dans le dossier de candidature. Pour rappel, la subvention demandée à la Ville de Paris ne pourra dépasser 70% du coût total du projet, en fonctionnement (hors contributions volontaires en nature) comme en investissement. Les formations **doivent viser la gratuité** pour les apprenants, une adhésion optionnelle à une association ou un reste à charge symbolique étant tolérés (à préciser dans le dossier de candidature le cas échéant).

**Une attention particulière sera portée aux projets prévoyant une initiation aux outils et usages numériques, une immersion professionnelle** et/ou une **préparation au passage d'une certification linguistique**, ainsi qu'aux projets prévoyant des **liens avec d'autres offres complémentaires** au sein de la structure ou en partenariat avec les ressources du territoire (accès aux droits, garde d'enfants, santé, culture, ...).

## 10. Conventonnement et modalités de versement de la subvention

Une convention annuelle définissant les objectifs, les délais de réalisation de l'action, le montant de la subvention, les engagements de la structure, les conditions d'évaluation et éléments de bilans attendus sera signée entre la Ville de Paris et les lauréats.

Le montant de la subvention, attribuée pour une durée de 12 mois maximum, fera l'objet d'un versement unique dans les deux mois suivant le vote du Conseil de Paris.

La Ville de Paris se réserve le droit de conclure une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) de trois ans maximum avec certains porteurs de projets. Dans ce cas, une nouvelle demande de subvention assortie de bilans annuels devra néanmoins être déposée chaque année, selon des modalités qui seront alors précisées.

## 11. Suivi, évaluation et référencement des actions

Les structures financées et retenues pour bénéficier de l'appellation « PLVP » dans le cadre de l'AAP PLVP 2025 participeront à toute réunion (comité de suivi, réunion de bilan...) organisée par leurs interlocuteurs de la DAE et la DDCT, les tiendront informés du déroulement des actions tout au long de l'année (démarrage, besoin de décalage, difficultés de sourcing ou de partenariat, etc.) et accueilleront leurs représentants pour des observations des actions mises en œuvre, s'ils en font la demande.

Elles remettront un bilan d'activité à l'issue de l'action, en utilisant d'une part, la grille d'indicateurs d'évaluation à remplir en ligne via la plateforme SPHINX (un lien sera envoyé aux lauréats), et d'autre part, en cas de subvention de fonctionnement, un bilan financier, dans le cadre du contrôle de l'emploi des fonds versés par la collectivité parisienne, conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales. Il est proposé pour cela d'utiliser le formulaire Cerfa n°15059-02. En cas de subvention d'investissement, les factures seront à fournir pour justifier les dépenses.

Ces documents seront à déposer dans Paris Asso en format PDF, en pièce jointe de la demande PLVP 2025, dans les 6 mois suivant la fin de l'action.

Leurs actions seront référencées dans un catalogue « PLVP 2025-2026 » publié sur paris.fr et mis à disposition chez les principaux partenaires susceptibles de leur orienter du public.

Elles s'engageront également à référencer leur offre sur les plateformes et cartographies dédiées, en particulier **Réseau Alpha** : <http://www.reseau-alpha.org> (mise à jour régulière des fiches formations et des informations sur d'éventuelles places disponibles) et **Dokélio**.

## Annexe : Guide de dépôt d'une demande de subvention PLVP

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, **disposer d'un compte Paris Asso** ([Associations : SIMPA devient Paris Asso! - Ville de Paris](#)).

Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant.

Plus d'informations sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

### 1) Déposer une demande de subvention

Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.

#### Commencer sa demande

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :

The screenshot shows the Paris Asso user interface. At the top, there is a navigation bar with the Paris logo, the text 'PARIS Asso', and links for 'LES SERVICES', 'FLASH INFOS', and 'LE PORTAIL'. A user profile icon with the letter 'M' is visible. Below the navigation bar, the main content area is titled 'Mon association / organisme'. Under this title, there is a user profile for 'AN BOUIN' with a 'Mise à jour le 30/08/2023' and buttons for 'MON ASSO', 'DOCUMENTS', and 'UTILISATEURS'. Below this, there is a button labeled 'AJOUTER UNE ASSO'. The main content area is then titled 'Et j'utilise les services Paris Asso'. Below this title, there are five service cards: 'Paris Subventions' (with a red arrow pointing to it), 'SPORTS', 'AGIR', 'Simpa Subventions', and 'Affichage numérique'. Each card has a red button with white text: 'DÉPOSER OU SUIVRE MES DEMANDES', 'FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF', 'JE CHERCHE DES BÉNÉVOLES', 'FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION', and 'DEMANDER LA DIFFUSION D'UNE AFFICHE' respectively.

**La page « dépôt et suivi de demandes de subvention » s'affiche. Cliquez sur « Répondre à un appel à projet ou déposer une demande pour un dispositif particulier**

## Vous souhaitez :



Reprendre une demande en cours de rédaction ou suivre vos demandes

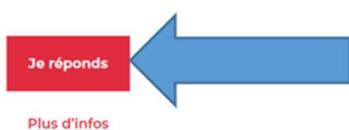


Répondre à un appel à projets ou déposer une demande pour un dispositif spécifique



Déposer une demande de subvention dans le cadre de la campagne de dépôt annuelle

**Aller en bas de page pour visualiser l'ensemble des Appels à projets en cours, choisir « Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle », cliquer sur « je réponds »**



Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, vous pouvez cliquer sur « Répondre à l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle ».

## Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

### Identité de l'association

Nom Statutaire : [REDACTED]  
Sigle : PARIS [REDACTED]  
Site Web : [REDACTED]  
Numéro SIRET : [REDACTED]  
Numéro RNA : [REDACTED]  
Adresse du siège : [REDACTED]  
Code Postal : 75018  
Ville : PARIS  
Reconnaissance d'utilité Publique : non

### Adresse de correspondance MODIFIEE

Adresse : [REDACTED]  
Code Postal : [REDACTED]  
Ville : PARIS  
Téléphone : [REDACTED]  
Courriel : [REDACTED]

### Responsable légal

Nom : [REDACTED]  
Prénom : [REDACTED]  
Fonction : Président.e de l'association  
Téléphone : [REDACTED]  
Courriel : [REDACTED]

### Vos coordonnées individuelles

Nom : [REDACTED]  
Prénom : [REDACTED]  
Fonction : [REDACTED]  
Téléphone : [REDACTED]  
Courriel : [REDACTED]

### Autres caractéristiques

Nombre de bénévoles : 0  
Nombre de salariés : 20 à 49 salariés  
Nombre d'adhérents : 0

### Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par souci de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire National des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants : Enregistrée le 24/05/2022
- [Statuts](#) : Enregistrée le 04/03/2019

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

[Modèle de pouvoir à fournir](#)



Abandonner

Démarrer

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Mathias

## 1 Type de subvention demandée

Votre demande vise-t-elle à financer : \*

- Le fonctionnement annuel de votre structure
- Un projet ou une action en particulier
- Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

**Intitulé \***

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

\* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

Alde

Cookies

### Formulaire de demande à remplir :

**La première partie** du formulaire concerne votre structure (association). Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5)

## 2 Information sur votre structure

Attention, les informations renseignées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

### Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

### Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'emplois 2005 *	Nombre de volontaires *
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité Publique *	Nombre de salariés ou équivalent temps plein travaillé (ETP)
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>

Besoin d'aide ?

\* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

Appel à projets PLVP 2025 DAE-DDCT - « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

demandes Messages (5)

### 3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ? \*  
 Oui  Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ? \*  
 Oui  Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? \*  
 Oui  Non

#### Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 \*

2024	
CHARGES GLOBALES	2 000
PRODUITS GLOBAUX	1 300
DONT SUBVENTION VILLE DE PARIS	500

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

**Budget prévisionnel de la structure \***  
 1 fichier au plus, Formats autorisés (xls, xlsx, pdf, xlsb, ods, odt) d'un poids maximal de 10 Mo.

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document

Modèle de budget prévisionnel

Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges). Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous pouvez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

#### Comptes précédents validés

Compléter les informations pour les deux dernières années pour lesquelles les comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir vos comptes 6 mois après leur date de clôture.

	2023	2022
STRUCTURES NON CRIÉES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CHARGES		
DONT CHARGES DE PERSONNEL		
PRODUITS		
DONT AIDES PUBLIQUES		
L'ASSOCIATION A PERÇU UN MONTANT TOTAL DE DONNE EN NATURE SUBVENTIONNEL SUPÉRIEUR À 500 000 € *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DÉTES		
COMMERCE		
TREASORERIE		

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

\* Change à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter Prenez à l'appui suivante

PARIS Subventions Déposer une demande Suivre mes demandes Messages (5) Mathias

#### Dernier rapport d'activité

Fournir les documents "rapports d'activité" ou justifier leurs absences.

Qu'est-ce que le rapport d'activité ?

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Dernier rapport d'activité \*  
 1 fichier au plus, Formats autorisés (pdf, xls, xlsx, xlsb, ods, odt) d'un poids maximal de 10 Mo.

Déposer le rapport PDF

Année du document \*

2022

Je ne peux pas fournir le document

\* Change à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter Prenez à l'appui suivante

**Liste des pièces à fournir dans Paris Asso (documents du partenaire)**

Les documents numérisés à fournir - en les déposant dans [l'espace Paris Asso de l'association](#) sont les suivants :

1. Si votre association a un numéro RNA (Répertoire National des Associations), le Ministère de l'Intérieur transmettra à la Ville de Paris les informations sur votre association. Si vous ne voyez pas apparaître ces informations lors de votre inscription sur Paris Asso, fournir dans Paris Asso : la liste à jour des membres du CA, les statuts et le dernier récépissé fourni par la préfecture.
2. Le **rapport annuel d'activité 2023** validé en Assemblée Générale 2024
3. Le **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2024, complet et signé**, de validation des comptes de l'association pour l'année 2022, et de toute modification statutaire de l'association (bureau, statut, adresse...)
4. Le **relevé d'identité bancaire** ou postal original mentionnant l'adresse du siège social et le nom complet de l'association. L'adresse du siège social et le nom de l'association figurant sur le RIB et les statuts doivent impérativement correspondre aux informations mentionnées sur le récépissé de déclaration à la Préfecture.
5. **Le bilan, le compte de résultats et les annexes** des deux derniers exercices écoulés certifiés par le Président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subventions publiques supérieures à 153.000€. Dans ce cas, joindre également le **rapport spécial du commissaire aux comptes** sur les conventions réglementées et les annexes. **Les comptes 2024 seront exigibles au 1er juillet 2025.**
6. Le **détail des subventions publiques** perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document sous forme de tableau est à établir par la structure ou par son cabinet comptable
7. Le budget prévisionnel global 2025 de l'association
8. Le règlement intérieur de votre structure (si vous en disposez d'un)
9. Si vous disposez déjà des comptes financiers et/ou du rapport d'activité 2024, n'hésitez pas à les déposer. Ces éléments seront exigibles au 01 juillet 2025
10. Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain sur la plateforme Paris Asso en cochant la case « Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain », qui se trouve dans la partie « informations générales ». **Cette action est obligatoire pour valider le dépôt de votre demande**

**Pour les autres personnes morales :**

Les pièces à fournir sont essentiellement identiques à celles demandées aux associations (cf. supra). Remplacer les éléments concernant spécifiquement la déclaration des associations par les documents relatifs aux entreprises :

1. Statuts de la société et plaquette de présentation, site internet
2. Kbis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées
3. Liste des dirigeants actuels de la structure
4. Agrément ESUS le cas échéant
5. S'il est exigible, rapport du commissaire aux comptes (général et spécial)
6. Le détail des subventions publiques perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document sous forme de tableau est à établir par la structure ou par son cabinet comptable

Attention, les pièces propres à l'association (RIB, Procès-verbaux des AG, comptes, rapports d'activité...) sont à télécharger dans les « **documents du partenaire** » = dans la partie « **vos documents** ». Alors que les **pièces relatives aux projets** (dossier de candidature, devis, bilan intermédiaire etc) sont à introduire dans les « **documents associés à la demande** ».

## La deuxième partie du formulaire concerne votre projet

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerneront le projet qui fait l'objet de la demande.

### 5 Objet de la demande

#### Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

**Objectifs \*** 800 caractères maximum

Présenter les objectifs clés pour votre action en les rattachant au contexte dans laquelle elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

**Description \*** 2000 caractères maximum

Décrivez les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

**Bénéficiaires \*** 800 caractères maximum

Indiquez le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence etc.)

**Date de début \***  **Date de fin \***

Indiquez les cas de renouveau de l'action.

**Indicateurs d'évaluation du projet \*** 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.

Enregistrer

Aide

## Appel à projets PLVP 2025 DAE-DDCT - « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

Indicateurs d'évaluation du projet \*

1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI  
OU SÉLECTIONNER

Document de présentation complémentaire

5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

### Téléchargez ici les documents liés à votre projet:

1/ Le **dossier de candidature complété, en format word ou pdf non scanné** (la version Word est à demander par mail à [PLVP@paris.fr](mailto:PLVP@paris.fr) ).

2/ Si un projet a bénéficié d'une subvention au titre de l'appel à projets PLVP précédemment et que l'action est encore en cours ou terminée depuis moins de 6 mois: joindre **un bilan intermédiaire sur papier libre**. Il précisera notamment les modalités de sourcing mises en œuvre, les profils des bénéficiaires entrés en formation, l'état d'avancement de l'action, les partenariats mis en place, les ajustements envisagés le cas échéant.

3/ **Si le projet concerne plusieurs associations ou structures (consortium)** : la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment les conditions de reversement de la subvention

4/ En cas de demande de subvention d'investissement : joindre le(s) **devis** correspondant(s) et si nécessaire un accord du bailleur

5/ Facultatif: tout autre document permettant la bonne compréhension du projet, tel qu'un programme pédagogique détaillé (vous pouvez utiliser le modèle proposé à la fin du dossier de candidature )

## 6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets
- Devis investissement
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- BP établissement petite enfance
- Dotations amortissements petite enfance
- Bilan intermédiaire action n-1
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat
- Fiche descriptive du(des) partenaire(s)

### Localisation de l'action

Votre action concerne \*

- Tout Paris
- Un ou des arrondissement(s) en particulier

### Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites. 800 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (patrimoine et reconnaissance dans le territoire, expériences précoces des bénévoles et/ou salariés-e-s etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 50 mots environ.

	NOMBRE DE PERSONNES *	NOMBRE EN ETP **
BÉNÉVOLES PARTICIPANTS ACTIVEMENT A L'ACTION/PROJET		
SALAIRE		
DONT EN CDD		
DONT EN CDI		
DONT EMPLOYÉS		
VOLONTAIRES (SERVICES CIVILS...)		

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concerné, mettre un zéro.  
ETPT : voir Fiche en ligne pour la règle de calcul des Equivalents Temps Plein Travailés.

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges).  
En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit

Téléchargez ici la partie 5 de votre dossier de candidature (**5. BUDGETS ET COFINANCEMENTS PREVUS**)

Veillez vous assurer de la validité des informations transmises. Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.

